

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

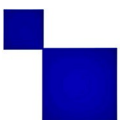
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 03-04 du 26 septembre 2019

À VOS PARCS – CONVENTIONS ET AVENANTS AVEC LES ASSOCIATIONS NATURALISTES, DU CADRE DE VIE ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO-IDF),

Vu la convention avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE),

Vu la convention avec GRAINE-IDF,

Vu la convention avec l'association Environnement 93,

Vu la convention avec les Amis du parc de la Poudrerie,

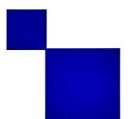
Vu la convention avec les Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs (VFAR),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE pour 2019 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 70 500 euros pour la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO-IDF),
- 20 000 euros pour l'Office Pour les Insectes et leur environnement (OPIE),
- 11 000 euros pour le Groupement régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement d'Île-de-France (GRAINE IDF),
- 2 500 euros pour Environnement 93,
- 5 000 euros pour les Amis du parc de la Poudrerie,
- 19 000 euros pour les Vignerons Formateurs Animateurs Réalisateurs (VFAR),
- 8 000 euros pour Planète Sciences,



- 9 000 euros pour la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil (SRHM),
- 11 600 euros pour le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE93),
- 2 500 euros pour l'association des Amis Naturalistes des Côteaux d'Avron (ANCA),
- 15 500 euros pour l'association départementale du jardinage et du fleurissement (AD93),
- 4 000 euros pour RDV à la Ferme Rainbow ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, aux conventions entre le Département et la LPO-IDF, OPIE, Graine-IDF, Environnement 93, les Amis du parc de la Poudrerie et VFAR ;

- APPROUVE les conventions annuelles, dont projets ci-annexés, entre le Département et Planète Sciences, la SRHM, le MNLE 93, les ANCA, AD 93 et RDV à la Ferme Rainbow ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ces conventions et avenants.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.